

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

Diplomatie de l'indignité

Les soulèvements populaires, inattendus mais pourtant prévisibles, qui ont chassé les dictateurs Ben Ali de Tunisie et Moubarak d'Égypte, ont mis en lumière certains des aspects honteux des relations des politiques français avec des régimes réputés corrompus et tortionnaires. Il ne s'agit pas, comme l'a dit Sarkozy, des liens diplomatiques nécessaires avec les autres pays quels qu'ils soient, il s'agit d'une familiarité criminelle établie par nos gouvernants avec des chefs infréquentables de pays pauvres.

Ainsi les dernières vacances de la famille Fillon en Égypte resteront dans l'histoire comme un sommet de l'indignité. Que notre Premier ministre ait accepté ce cadeau poissant de la sueur des pauvres et du sang des torturés, nous inflige une indicible honte.

Suite page 3



Les révolutions démocratiques au Maghreb, un joli cadeau pour le numéro 200 de Billets d'Afrique

Le maintien de l'ordre, "un savoir-faire" bien français

En proposant le 11 janvier dernier, de mettre le «savoir-faire» français au service de Ben Ali, Michèle Alliot-Marie n'a fait que rappeler une composante essentielle de la coopération militaire française.



Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

Angolagate : Pasqua charge Juppé

– Juppé, tout change, rien ne change

– L'Internationale des dictateurs – In memoriam Khadafi – Cameroun : des recettes publiques "distrayées" –

→ P. 1 & 3 EDITO La diplomatie française peut-elle entrer dans l'histoire ?

→ P. 4, 5 FRANCE "Un savoir-faire reconnu dans le monde entier"

En proposant le 11 janvier dernier, de mettre le « savoir-faire » français au service de Ben Ali, Michèle Alliot-Marie n'a fait que rappeler une composante essentielle de la coopération militaire française.

→ P. 6 & 7 DJIBOUTI Bientôt la transition démocratique ?

Dans la foulée de la révolution tunisienne, les Djiboutiens ont emboîté le pas pour réclamer le départ du dictateur Ismaël Omar Guelleh.

→ P. 8 & 9 MAYOTTE Les dessous fonciers de la départementalisation
Comment la récente départementalisation de Mayotte organise la spoliation des terres des Mahorais les plus pauvres.

P. 10 & 11 WIKILEAKS Une certaine idée de la politique étrangère française
Si 2% seulement des câbles Wikileaks ont été rendus publics, ils ont déjà permis de brosser un bout de l'histoire contemporaine de la France vue par la diplomatie américaine

→ P. 11 La jurisprudence Denis Robert

→ P. 12 Les voix étouffées des Sahraouis au Forum social mondial de Dakar

Angolagate : Pasqua charge Juppé

L'homme d'affaires franco-israélien Arcady Gaydamak, condamné à six ans de prison ferme pour trafic d'armes et blanchiment dans le procès de l'Angolagate, a annoncé, le 17 février, qu'il comptait « porter plainte contre Alain Juppé pour faux témoignage, un témoignage qui m'a valu cette condamnation à la prison ».

Juppé, Premier ministre de 1995 à 1997, avait témoigné en 2003 devant le juge Philippe Courroye, chargé de l'instruction de l'Angolagate et avait affirmé « ne pas être au courant de cette affaire ». Charles Pasqua a aussi demandé à la cour d'appel, en janvier 2011, qu'elle entende Alain Juppé comme témoin.

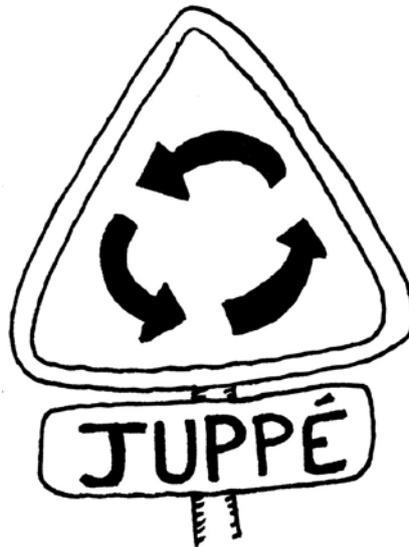
Dans un volet connexe à ce scandale, Gaydamak a été accusé d'avoir versé de l'argent à Charles Pasqua, condamné, en première instance, à un an de prison ferme pour trafic d'influence dans l'Angolagate, afin de financer ses activités politiques, en échange de l'octroi de la médaille du Mérite.

Pasqua conteste cette version, affirmant que la médaille a été décernée au businessman franco-israélien en reconnaissance de son intervention dans la libération de deux pilotes français otages en Bosnie en 1995. C'est le témoignage de l'ex-chef d'état-major des armées, le général Jean-Philippe Douin, en faveur de Pasqua, affirmant que l'ancien ministre était intervenu en accord avec le président Jacques Chirac qui a motivé la plainte de Gaydamak.

Quant à Pasqua, dans une allusion à peine voilée, il implique bien différemment Alain Juppé s'étonnant qu'il n'ait pas présidé, lors de la visite d'État du président angolais Dos Santos en 1994, le dîner offert en son honneur au ministère des Affaires étrangères : « Je n'ose pas croire que c'était à cause des liens de son suppléant de l'époque, Yves Verwaerde, avec la rébellion angolaise à travers Elf ».

Député suppléant d'Alain Juppé en 1993 à Paris, Verwaerde avait été condamné en novembre 2003, à dix mois de prison ferme et à 200 000 euros d'amende pour avoir perçu d'Alfred Sirven, ancien directeur des affaires générales d'Elf, une somme de 1,22 million d'euros via un compte suisse intitulé « Salade » ouvert en 1991, auprès de la Banque de dépôt et de gestion (BDG). L'ancien député européen, partisan d'une droite musclée, s'était défendu en affirmant

que ces fonds servaient à financer le principal parti d'opposition au régime angolais, l'Unita, dont il était un sympathisant.



Juppé, tout change, rien de change

Ouf ! La patrie est sauvée. Alain Juppé peut désormais s'atteler au redressement de l'image de la France après le naufrage de sa diplomatie. Nombre de commentateurs politiques se rassurent du poids politique d'un Juppé, ancien Premier ministre de Jacques Chirac, jouant les pompiers de service d'un Quai d'Orsay en flammes. Pour ceux qui voient plus loin que l'immédiateté d'un remaniement, il n'y a pas de quoi se réjouir.

Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de cohabitation d'Edouard Balladur, était, en effet, en première ligne lorsque la France s'est rendue coupable de complicité de génocide au Rwanda en 1994.

Selon l'historien Gérard Prunier, Philippe Jehanne, conseiller DGSE du ministre de la Coopération d'alors, Michel Roussin, a admis que la France livrait des armes au camp du génocide. Dans un entretien avec Médecins sans Frontières, Alain Juppé, avait déclaré avoir mis fin aux livraisons d'armes fin mai 1994, alors que le génocide a débuté le 7 avril, tout en suggérant que l'Élysée pourrait continuer d'en livrer officieusement. C'est aussi Alain Juppé qui avait reçu, le 27 avril 1994, deux des pires extrémistes hutu, en plein cœur du génocide en cours envers les Tutsi. Reconnaissons que c'est autrement plus

scandaleux que la proposition de MAM de mettre le savoir-faire français en matière de maintien de l'ordre au service de Ben Ali. Mais Juppé, comme MAM, est droit dans ses bottes, réfutant toutes responsabilités. On se rappelle, en effet, la réponse de Juppé aux déclarations de son prédécesseur, Bernard Kouchner, à l'occasion de sa reprise de contact avec les autorités rwandaises : « On nous dit qu'au Rwanda, la France aurait commis une "faute politique". C'est trop ou trop peu. De quelle faute s'agit-il ? Il faut l'expliquer ! ». « Mais il ne serait pas acceptable de ré-écrire une autre Histoire ».

In memoriam Kadhafi

Henri Emmanuelli écrivait dans son rapport à la Commission des finances de l'Assemblée sur l'aide au développement, en 2008 : « Dans ce contexte de pénurie des crédits pour l'aide-projet, votre rapporteur spécial souligne que l'AFD devra financer un don de 30 millions d'euros pour le financement de l'équipement du nouvel hôpital de Benghazi en Libye, à la demande de l'État, alors que la Libye ne fait pas partie de la zone de solidarité prioritaire, ni du champ d'intervention de l'AFD. »

Comme l'avait relevé Médiapart (4 décembre 2008) : « Benghazi, c'est précisément l'hôpital où exerçaient les infirmières [bulgares] libérées l'an dernier, signal du réchauffement entre Paris et Tripoli. La rançon était donc d'au moins 30 millions d'euros (ah pardon ! il s'agit d'un "don") ».

Cameroun : des recettes publiques distraites

C'est environ 2,8 milliards d'euros (1 845 milliards de francs CFA) de recettes publiques qui ont été « distraites entre 1998 et 2004 » (sic !) au Cameroun, selon la Commission nationale anti-corruption, organisme public créée par le gouvernement sous la pression des bailleurs de fonds (AFP, 10 février). Chaque année, cela représente « une perte annuelle de 457,3 millions d'euros (300 milliards de FCFA) ».

« Dans le secteur forestier en particulier, une enquête menée par les ONG Greenpeace, Forest Monitor et le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) a estimé à

152,4 millions d'euros (100 milliards de FCFA) la moyenne de la perte annuelle accusée par l'Etat (...) du fait de l'exploitation forestière illégale ». Dix secteurs où des actions de lutte contre de la corruption doivent être menées prioritairement sont ciblés, notamment le budget d'investissement public, les marchés publics, les finances et les forêts. Dans un pays parmi les plus corrompus au monde, il est presque certain qu'une enquête indépendante du gouvernement additionnerait des chiffres encore plus faramineux. Le document produit par la Commission nationale anti-corruption fait toutefois preuve d'une certaine impertinence en soulignant que « de l'avis des experts et observateurs avertis, les réformes institutionnelles ainsi que les sanctions prises par le gouvernement pour réprimer les actes de corruption ne se traduisent pas par un recul significatif de ce phénomène ». Est-ce à dire que ces sanctions sont du vent ? Il est aussi demandé au président Paul Biya de signer le décret d'application de l'article 66 de la Constitution sur la déclaration des biens et avoirs des commis de l'Etat et hautes personnalités de la République. Cette disposition a été introduite... en 1996. Pas simple de lutter contre la corruption quand on est le premier, avec sa famille, à piller le budget de l'Etat. Pour finir, le gouvernement, pléthorique, espère officiellement que le Cameroun sera à l'horizon 2015 « un pays où l'intégrité constitue une valeur capitale pour tout citoyen, avec une croissance économique fondée sur le travail bien fait, distribuée de manière équitable ». On peut toujours rêver.

Crime de lèse-Biya

L'écrivain camerounais Bertrand Teyou, auteur de *L'Antécodex Biya*, et de *La Belle de la République : Chantal Biya, de la rue au Palais*, condamné en octobre 2010 à deux ans d'emprisonnement et à une amende de 2 031 000 francs CFA pour diffamation du nom de l'épouse du président de la république du Cameroun, Paul Biya, et pour « manifestation illégale », a commencé une grève de la faim le 15 février pour protester contre « la non application de ses droits vitaux. » Aujourd'hui encore, il est interné à l'hôpital de la prison de New Bell, à Douala.

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 sur le site billetsdafrique.survie.org !

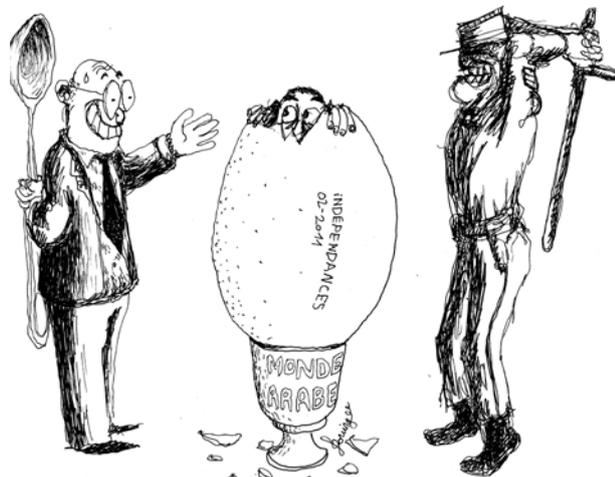
Diplomatie de l'indignité

(Suite de la page 1)

Les piteuses explications données par François Fillon, à savoir qu'il ne pouvait refuser cette gratification sans offenser un État étranger, sont à la fois risibles et méprisables. Assimiler en effet la diplomatie française à ces compromissions qui amènent la France à être l'obligée des pouvoirs les plus notoirement corrompus, on peut difficilement tomber plus bas.

Nicolas Sarkozy aurait paraît-il recommandé à ses ministres de passer désormais leurs vacances en France. Il était pourtant lui-même, fin décembre 2010, en villégiature privée au Maroc, qui n'est pas un parangon de respect des Droits de l'homme. C'est s'exposer à établir des liens de connivence avec un pouvoir qu'on pourrait être amené à devoir blâmer au nom de « nos valeurs ».

Il paraît qu'il y a une décadence de la France du point de vue diplomatique. L'inconvénient est que ceux qui la déplorent sont ceux qui y contribuent le plus. *Le Canard enchaîné* du 16 février révèle l'existence d'un certain Institut de prospective économique du monde méditerranéen (Ipemed) financé et coprésidé par le milliardaire tunisien ami de Michèle Alliot-Marie. L'ancienne ministre socialiste Elisabeth Guigou en préside le comité de parrainage, et son mari est délégué général de l'Ipemed. Hubert Védrine et Alain Juppé, siègent également dans ce machin certainement plus rémunérateur qu'utile, qui parasite la diplomatie française. Hubert Védrine et Alain Juppé ont été responsables des relations extérieures de la France respectivement comme secrétaire général de l'Élysée près d'un Mitterrand malade et comme ministre des Affaires étrangères pendant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, accompli par le régime qu'ils protégeaient. On peut penser qu'ils ne sont pas la meilleure enseigne pour la diplomatie de la France.



Rompre avec des dictateurs déchus, voler au secours de la victoire, n'est pas un grand titre de gloire pour la France. On aimerait qu'elle ait conscience de son indignité avant qu'elle n'éclate au grand jour. Juppé et Rocard en chantages de Biya président à vie du Cameroun, Toubon en thuriféraire de Sassou Nguesso président inamovible du Congo Brazzaville, contribuent puissamment à ruiner l'image de la France dans des pays qui subissent des pouvoirs appuyés sur la force des armes.

Il y a les politiques, qui se chargent d'abaisser le prestige de la France par leurs complaisances pour des pouvoirs criminels, il y a aussi le personnel diplomatique fidèle reflet des lâchetés et des connivences des politiques. Attendre d'être démis pour révéler les vices de la diplomatie française, comme l'a fait Jean-Christophe Rufin, notre ancien ambassadeur à Dakar, dont on n'ose penser qu'il ignorait tout du système françafricain, apparaît plus comme du dépit que du courage politique, qui aurait consisté à refuser cette charge flatteuse ou en tout cas à rompre dès qu'il a eu conscience de ce qu'on attendait de lui. L'ambassadeur de France en Tunisie Pierre Ménat, vilipendé pour avoir affirmé la solidité du pouvoir de ben Ali au moment de son effondrement, ne faisait que dire ce qu'on avait envie d'entendre. Son successeur a fait mieux. Boris Boillon, nommé le 16 février, n'a pas attendu 48 heures pour se montrer en blanc-bec arrogant morigénant la presse tunisienne, au point de devoir présenter honteusement des excuses. Après le lieutenant-colonel Romuald Létondot, (*Billets d'Afrique* n° 194), il donne l'image récurrente de l'attitude détestable et anachronique des officiels français en Afrique. La diplomatie française peut-elle entrer dans l'Histoire ?

Odile Tobner

Le maintien de l'ordre : « Un savoir-faire reconnu dans le monde entier »

En proposant le 11 janvier dernier, de mettre le «*savoir-faire*» français au service de la répression des manifestants réclamant le départ de Ben Ali, Michèle Alliot-Marie n'a fait que rappeler une composante essentielle de la coopération militaire française.

Apostrophée sur la violence de la répression du régime Ben Ali, alors qu'on compte déjà 52 morts, la ministre des Affaires étrangères d'alors, Michèle Alliot-Marie, ancienne ministre de la Défense, a chaleureusement exprimé devant les députés et les caméras de télévision toute la compassion due aux victimes : « *Cela montre le bien-fondé de la politique que nous voulons mener quand nous proposons que le savoir-faire de nos forces de sécurité, qui est reconnu dans le monde entier, permette de régler des situations sécuritaires de ce type.* » Si cette réponse est désormais passée à la postérité, c'est essentiellement parce que les manifestants ont finalement réussi à « *régler la situation sécuritaire* » d'une bien meilleure manière, mais qui n'est pas précisément celle qu'avaient escomptée nos dirigeants. Le tollé qu'elle a provoqué est évidemment réjouissant pour ce qu'il contient d'empathie et de solidarité vis-à-vis des révolutionnaires tunisiens, mais il révèle aussi *a contrario* la méconnaissance ou l'indifférence habituelle à l'égard de la coopération de la France en matière de « sécurité ». Gageons que MAM a dû être la première surprise des réactions provoquées par ses propos, dans la mesure où elle ne faisait que rappeler ce que la France pratique depuis déjà fort longtemps et que les manifestations d'orgueil tricolore à l'égard de cette politique abondent, en particulier dans les publications du ministère de la Défense ou des Affaires étrangères.

Un héritage colonial...

Au moment des indépendances, quand la France prend en charge la formation des armées de ses anciennes colonies, la coopération militaire française vise d'une part la formation de forces militaires traditionnelles ou de forces spéciales (gardes présidentielles ou « républicaines », services de renseignement et d'action

clandestine, milices, escadrons de la mort...), mais propose aussi des techniques et une doctrine en matière de contrôle des populations. Cette formation, qui découle directement des théories et de la pratique de la guerre dite « révolutionnaire » ou « contre-insurrectionnelle », qui place au centre la question de la lutte contre « l'ennemi intérieur » et les « éléments subversifs », s'appuie notamment sur le développement de gendarmeries africaines, toutes formées à l'image de la gendarmerie française. Cet outil est considéré comme particulièrement performant dans la mesure où il peut mener simultanément des activités de police, de renseignement et le cas échéant « monter en force », c'est-à-dire recourir à des moyens militaires. Après l'avoir dirigé au Cameroun, en contexte de guerre, contre les insurgés de l'UPC, le lieutenant-colonel Maïtrier est chargé, fort de son expérience, de le mettre en place au Gabon. Les autres dictatures françafricaines suivront.

... au service de l'ordre...

Qu'il s'agisse de forces d'occupation, comme en Afghanistan, ou qu'il s'agisse de coopération militaire au service d'un Etat étranger, les officiers de gendarmerie français voient dans leurs offres de service « *une indéniable valeur ajoutée en matière de gestion des troubles à l'ordre public* »¹ au regard de la coopération militaire proposée par les Américains par exemple, du fait précisément de l'expérience coloniale de l'armée française. Ainsi, pour reprendre quelques exemples révélateurs, dont certains ont déjà été mentionnés dans *Billets d'Afrique* : en 1995, un soutien accru aux forces de police et de gendarmerie africaines était justifié par le ministère de la Coopération au nom de « *la montée de la criminalité et de l'agitation sociale dans de nombreux pays* »². En 2000, la gendarmerie est encore définie comme « l'un des axes prioritaires » de la coopération militaire en Afrique pour le « maintien de l'ordre »³. C'est d'ailleurs cette même année qu'est créée, au Cameroun, une école nationale à vocation régionale⁴ baptisée Centre de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre (CPTMO), dont l'existence est ainsi justifiée par les militaires français quelque temps plus tard, précisément l'année des émeutes

anti-Biya au Cameroun en 2008, : « *Avec une urbanisation sans cesse croissante, la rue s'est progressivement transformée en un espace privilégié où s'affrontent l'ordre et le désordre* », (*Frères d'Armes* n°261, 2008, revue de la coopération militaire française). Comme on le sait, on comptera des dizaines de morts et des milliers d'arrestation dans les rangs du « désordre ».

En août 2004, la France signait également avec la dictature gabonaise des conventions de partenariat, dont l'un des axes avait pour objectif de « *faciliter la montée en puissance de la gendarmerie mobile pour prévenir tout trouble à l'ordre public susceptible d'intervenir dans le pays à court ou moyen terme* », selon le communiqué de l'époque⁵.

« *Les offres de services françaises s'exportent aujourd'hui bien loin de leur berceau originel.* » *Le Monde* (18 février) nous apprenait ainsi récemment que la France avait formé les forces réprimant la contestation au Bahreïn : « *La coopération privilégiée établie depuis quatre ans avec la Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité CRS a permis d'accompagner la professionnalisation des unités anti-émeute et d'améliorer la gestion des foules, dans un archipel où il n'est pas rare que les manifestations dégénèrent* », précise encore le député UMP Jean-Luc Reitzer, auteur du rapport [sur cette coopération]. « *La France mène assez courageusement des accords de coopération de sécurité intérieure* », rappelle l'élu, citant « *la Slovaquie, l'Albanie, Israël ou la Libye, également en proie à un mouvement de protestation durement réprimé* ».

Depuis le 16 mars 2009, la coopération militaire a d'ailleurs absorbé officiellement les prérogatives de la coopération en matière de police jusque-là gérée par le SCTIP (Service de coopération technique internationale de police) qui dépendait du ministère de l'Intérieur. Le discours justifiant la confusion entre ces deux domaines et l'exportation du « savoir-faire » français emprunte par ailleurs certains de ses arguments à la rhétorique antiterroriste légitimant la participation française à la guerre en Afghanistan : « *Dans un contexte international complexe où des menaces influant directement sur la sécurité intérieure naissent et se développent loin de nos frontières, la*



Force Sécurité Election Présidentielle », la FOSEP, 6000 policiers et gendarmes togolais formés par la coopération française.

coopération internationale doit toujours être plus performante », (Frères d'Armes n°258, 2008). Si le contexte est complexe, la pensée reste très simpliste.

...et repeint aux couleurs des droits de l'homme

Bien sûr, même si la référence aux théoriciens et praticiens de la « guerre révolutionnaire » n'est pas abandonnée, notamment en matière de conflits dits « asymétriques », ou « au sein des populations », la coopération militaire française n'oublie jamais désormais d'afficher « le respect des droits de l'homme », ou des « citoyens » ou de « l'Etat de droit » ou de la « démocratisation » au nombre des principes qu'elle entend promouvoir par ses formations.

Comme l'écrit un philosophe du maintien de l'ordre français : « Il était nécessaire de trouver un juste équilibre entre la préservation de l'ordre public et le respect des libertés individuelles. De ce fait, la philosophie du maintien de l'ordre a évolué vers un concept plus moderne dans lequel le manifestant n'est plus perçu comme un citoyen momentanément égaré. C'est la naissance du concept de "maintien de l'ordre à visage humain" », (Frères d'Armes n°261, 2008). Mais dans la pratique, ce sont les principes démocratiques qui sont fréquemment « égarés », car l'équilibre est évidemment impossible entre « respect des libertés individuelles » et « maintien de l'ordre » dès lors que cet ordre est injuste, arbitraire, autoritaire, illégitime et contesté par la population... En fait, il s'agit simplement pour les militaires français, d'éviter d'être associés publiquement à des

formes de répression trop violentes, mais la fonction reste bien la même : soutenir les régimes en place, dans une logique à la fois commerciale, par la vente des équipements et des services français, surtout hors du « pré carré » et poursuivre une politique d'influence, voire d'ingérence, surtout dans le « pré carré ». Tant que les débordements ne sont pas trop voyants, la coopération se poursuit. Ainsi par exemple, la coopération militaire française a été (provisoirement) suspendue après le massacre du stade de Conakry, le 28 septembre 2009, mais maintenue au Cameroun après la répression très peu médiatisée de février 2008. De même pour Madagascar, on se contente de noter qu'« à la lumière des événements de 2002, malheureusement réitérés en 2009, il apparaît nécessaire de se pencher sur le concept du maintien de l'ordre et de l'intervention » (Frères d'Armes n°261, 2008), mais la formation des forces spéciales de la gendarmerie se poursuit, ainsi qu'à Djibouti où une unité de 150 hommes « hautement opérationnelle, [a reçu] le renfort du major Pacheco, spécialiste français des techniques commando » pour « le maintien de l'ordre et l'intervention », (Frères d'Armes n°253, 2008).

Matraque électoral pour dictateur

La France, en même temps qu'elle incitait les dirigeants africains « amis de la France » à promulguer des scores électoraux « raisonnables » au moment de leur réélection, s'est d'ailleurs fait une spécialité dans la formation de forces aptes à gérer les « crises postélectorales » (c'est-à-dire les émeutes qui ne manquaient pas

de suivre certaines mascarades électorales) sans pour autant recourir aux massacres, un prérequis pour bénéficier de la passivité de la « communauté internationale ». On retrouve ici exactement le sens de la proposition de Michèle Alliot-Marie à Ben Ali. Ainsi par exemple en 2005, la France formait une force spéciale anti-émeute contre « les violences pré et post-électorales » au service d'Idriss Déby au Tchad⁶. Un peu plus tard au Togo, après avoir renforcé la formation et les dotations à la gendarmerie togolaise en vue des élections législatives puis présidentielles (« sécurisation des cycles électoraux », en langage de coopérant militaire, ce qui permet de le comptabiliser en aide publique au développement), la France a contribué au « processus de démocratisation » à côté des autres partenaires européens en prenant en charge la formation d'une « Force sécurité election présidentielle », la FOSEP, composée de 6000 policiers et gendarmes, qui a permis à Faure Eyadéma, au lendemain de sa « réélection », de réprimer les partisans de Jean-Pierre Fabre sans répéter les massacres qui avaient accompagné son coup d'Etat en 2005. A la cérémonie de dissolution de cette force, le ministre togolais de la Sécurité et de la Protection civile, le colonel Atcha Titikpina, impliqué dans les massacres de 2005, expliquait que l'expérience togolaise de sécurisation électorale ferait école au sein de la CEDEAO (Xinhua, 24 avril 2010). Ironie de l'histoire, il y a un peu plus d'un an, *La Lettre du Continent* (n°596) signalait, alors que le climat diplomatique entre Paris et Abidjan s'était réchauffé, que « les militaires français dispensent quelques formations gratuites à leurs frères d'armes ivoiriens : des exercices de maintien de l'ordre et de contrôle des foules. Très utile à l'approche du scrutin... ». Etrangement, ils ne s'en vantent pas beaucoup aujourd'hui...

Raphaël Granvaud

1 - Colonel Franceschi, « Concept Recamp, PESD et Gendarmerie », Revue Défense nationale n°7, juillet 2005.

2 - *La Lettre de la rue Monsieur* (du ministère de la Coopération) n° 63, mai 1995, cité par Comi M. Toulabor, « La France : souteneur de la dictature au Togo », in *Billets d'Afrique* n°122, février 2004.

3 - B. Cazeneuve, Rapport d'information n°3394 sur « La réforme de la coopération militaire », 20 novembre 2001, p. 56.

4 - La France a créé une quinzaine d'ENVR dans différents pays africains, qui constituent un élément important de son dispositif de coopération militaire.

5 - V. Sègre, « Bongo en campagne », *Billets d'Afrique* n°140, octobre 2005.

6 - TchadForum, 12 juin 2005, cité par *Billets d'Afrique* n°137.

DJIBOUTI

Bientôt la transition démocratique ?

Dans la foulée des événements qui se sont déroulés en Tunisie, puis en Égypte, les Djiboutiens ont emboîté le pas pour réclamer le départ du dictateur Ismaël Omar Guelleh après douze ans de restriction des libertés et l'appauvrissement de la population.

Les causes de l'insatisfaction de la population ne sont pas récentes. Depuis son élection très contestée en 1999, puis sa réélection en 2005 (avec un score de 100 % ! puisqu'il était le seul candidat), Ismaël Omar Guelleh n'a pas cessé de durcir le régime sur le plan policier.

Les Djiboutiens résidant au pays ont été placés, de facto, en liberté provisoire, puisqu'ils risquent à chaque instant d'être arrêtés et incarcérés sans motif sérieux...

Police, Garde républicaine, Force nationale de sécurité et surtout le terrible Service de la sécurité (SDS, les services spéciaux) ont pris l'habitude d'arrêter tous les citoyens émettant, ne serait-ce qu'une critique ou possédant un bien ou une entreprise convoité par le Président, son épouse ou ses proches.

Ainsi, durant cette période, Jean-Paul Noël Abdi, le président « légendaire » de la Ligue djiboutienne des Droits humains (LDDH) a été incarcéré à plusieurs reprises à la prison de Gabode et convoqué très régulièrement dans les locaux de la gendarmerie pour y être interrogé... au simple motif d'avoir dit la vérité sur certaines dérives du régime. Il a été condamné pénalement à plusieurs reprises et l'étude de son pourvoi par la Cour suprême est sans cesse ajournée

Un appauvrissement généralisé

Djibouti est souvent cité comme le pays d'Afrique qui reçoit directement et indirectement l'aide par tête d'habitant la plus élevée (Union européenne, FMI, Banque mondiale, USAID, fonds arabes). A cela il faut ajouter les 30 millions d'euros annuels versés par la France au titre du loyer pour sa



Plusieurs officiers de l'Armée nationale djiboutienne, écrivant sous le sceau de l'anonymat, affirment leur intention de protéger la population et de soutenir ses revendications légitimes.

base militaire, les 30 millions de dollars payés par les Etats-Unis pour la même raison et probablement autant par les Japonais qui construisent leur première base militaire à l'étranger¹. A ces loyers, il faut ajouter les revenus générés par l'activité du port de Djibouti et de son aéroport².

Pourtant, sa population figure désormais parmi les plus pauvres du monde.

Le taux de chômage est estimé à 70 % de la population active et une famille sur cinq ne peut plus manger qu'une fois tous les deux jours ! Comme le pays compte environ 800 000 habitants, il faut que les dignitaires du régime, toutes proportions gardées, aient appliqué un taux massif de corruption. On est loin des 5, 10 ou même 30 % qui sont dénoncés dans d'autres pays. A Djibouti, le détournement par le clan Guelleh serait plus près des 90 et même 100 % alors qu'il se dit que la fortune de la famille serait l'une des plus significatives d'Afrique.

Le détournement des aides pour les malades du Sida est un exemple parmi tant d'autres : Abdillahi Miguil, le ministre de la Santé, est accusé d'avoir détourné l'intégralité de l'aide accordée à Djibouti par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et

le paludisme. La somme représente un milliard de francs djiboutiens (environ 4,5 millions d'euro). Bien qu'une enquête ait été diligentée par les organismes internationaux et que le fonds ait reconnu officiellement le détournement de ses aides, le ministre est toujours en place et aucune action n'a été ouverte contre lui... Les observateurs pensent qu'il a su partager le montant de la prévarication avec son président... qui « le couvre » contre vents et marées.

Le troisième mandat a mis le feu aux poudres

En avril 2011, Guelleh a fait voter par l'Assemblée nationale (où seuls siègent les élus du parti majoritaire et des partis alliés) une modification de la Constitution de 1992, pourtant adoptée par référendum, qui lui permettra de se représenter à vie, alors que son mandat expirait définitivement en avril 2011 et qu'il ne pouvait présenter une troisième fois sa candidature lors de l'élection présidentielle.

Traditionnellement pacifique et très respectueuse de ses différentes appartenances tribales, la société djiboutienne a subi le joug depuis l'indépendance en ne manifestant pratiquement jamais.

Les rares mouvements de protestation, comme celui des dockers ou des invalides pensionnés de l'Armée ont été rapidement étouffés par la force des armes, et les arrestations massives.

Ce qui n'a suscité ni réprobation ni même un seul commentaire de la part des autorités françaises, toujours sourdes et aveugles... quand il s'agit de soutenir le gardien de leurs intérêts.

Les étudiants ouvrent le bal

Le 5 février, les étudiants ont ouvert la contestation en manifestant d'abord contre les notations, volontairement abaissées et injustes. Mais ce n'était que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Ils savent qu'avec ce régime, ils n'auront aucun avenir professionnel, sauf à appartenir à l'une des familles dirigeantes... Et c'est bien contre ce système qu'ils manifestaient.

Comme à son habitude, le régime a répliqué avec une force disproportionnée : la police a pénétré dans le campus et a aussitôt déversé un torrent de gaz lacrymogènes contre des manifestants plutôt pacifiques, qui ont alors répliqué à la provocation, avec leurs moyens : jets de pierres, destruction de voitures, etc...

La police a tiré quelques coups de feu à balles réelles, faisant de nombreux blessés et selon les témoins, au moins deux morts. Il y a eu de nombreuses arrestations, suivies d'incarcérations.

Le lendemain 6 février, ce sont les élèves du lycée voisin qui ont décidé d'affirmer leur solidarité avec les étudiants et qui ont manifesté. Ce jour-là, encore, les provocations policières sont à l'origine d'une flambée de violence : un commissariat et quelques locaux publics ont été mis à sac.

Le vendredi 18 février, à l'appel de l'ARD, l'un des partis légalisés, avec le soutien de toutes les composantes de l'opposition, la population a manifesté pacifiquement et a décidé d'occuper le stade Gouled, jusqu'à la chute du régime.

Ce jour-là, trois policiers somaliens en formation à Djibouti (stage financé par l'Union européenne et organisé par la France) ont tiré à balles réelles, provoquant une panique puis une réaction de la foule. Il s'en est suivi des débordements et les leaders politiques ont évité une « boucherie » en s'opposant à ce que la foule marche sur la résidence personnelle d'Ismaël Omar Guelleh.

On enregistre toutefois un certain flottement dans l'Armée nationale djiboutienne. Plusieurs officiers, écrivant

sous le sceau de l'anonymat, affirment leur intention de protéger la population et de soutenir ses revendications légitimes. On signale, par ailleurs, que plusieurs hauts dignitaires ont déjà évacué leurs familles vers la France ou le Canada.

Bref, cela sent la fin du régime alors que l'épouse du chef de l'État, Mme Kadra Haid suit de près la situation et donne les ordres aux ministres et aux responsables de la sécurité. Elle ne veut rien lâcher, ce qui explique certainement le durcissement du régime.

Un grand nombre de responsables politiques ont été arrêtés et incarcérés, y compris Jean-Paul Noël Abdi, qui a été relâché après une semaine d'emprisonnement, probablement sous la pression des organisations internationales (Observatoire pour la protection des défenseurs des Droits de l'homme, FIDH, OMCT, Amnesty, Human Rights Watch, etc...) et des associations françaises dont Survie et l'ARDHD, qui ont demandé au Consul français d'intervenir en sa faveur.

A quand Guelleh devant la justice française

Combien de temps Guelleh pourra-t-il encore se maintenir au pouvoir ? Désormais, c'est la seule incertitude au jour de la publication de cet article.

Car les événements conduisant à la chute de Guelleh peuvent s'accélérer dans les prochaines semaines. Dans cette perspective, il serait intéressant de savoir si la France lancera ensuite un mandat d'arrêt pour l'entendre dans le cadre de l'instruction de l'assassinat du juge Bernard Borrel. Prendra-t-elle la décision d'interdire la présence sur le territoire français du dictateur et de ses proches ? Gèlera-t-elle les avoirs du couple, dont un magnifique appartement dans le XVI^e arrondissement de Paris et un compte bancaire ouvert chez Indosuez, rue de la Baume à Paris ?

Jean-Loup Schaal, président de l'ARDHD, Association pour le Respect des Droits de l'homme à Djibouti

1 - Djibouti va devenir le pays le plus militarisé avec trois bases militaires importantes : Japon, Etats-Unis et France, mais qui va retirer un régiment mythique, la 13^e DBLE, en route vers ses nouveaux quartiers dans les Emirats arabes unis.

2 - En raison de la fluctuation des relations diplomatiques entre Djibouti et l'Éthiopie et de l'augmentation des tarifs du port, l'Éthiopie aurait détourné 70 % de son trafic vers Port-Soudan, Berbera et Mombassa, ce qui a provoqué la quasi-faillite du port de Djibouti.

Du Tchad à la Lybie, l'Internationale des dictateurs

Parler de « mercenaires » auxquels Kadhafi aurait fait appel pour massacrer les manifestants est insuffisant, puisque ce sont en partie des éléments de différentes armées nationales du continent : même s'ils sont grassement rétribués et provisoirement détachés de leur Etat-major d'origine, ces soldats sont la preuve d'un soutien ouvert de nombre de dictateurs à la tentative d'écrasement de la révolution libyenne. Le site internet *lejourguinee.com* indiquait, dès le 24 février, que « les présidents guinéen, burkinabé, angolais, soudanais, tchadien, centrafricain et autres ont été contactés par les "émissaire" du guide ; tous ont répondu positivement à la demande de sauvetage du patron de la révolution verte ». Puis, le 27 février, que « les représentants de la mission diplomatique de la Libye auprès des Nations unies qui ont démissionné en bloc la semaine dernière pour se désolidariser du dictateur libyen, entendent déposer une plainte auprès du conseil de sécurité des Nations Unies contre les pays africains qui ont envoyé des mercenaires en Libye ». Si la liste des chefs d'état africains ayant effectivement volé au secours d'un des leurs reste à affiner, la participation de soldats tchadiens est confirmée par le président du Parti libyen pour la Justice et par le coordonnateur à l'extérieur du Tchad de l'opposition armée à Déby, d'après le site *tchadenligne.com*. Au vu du dispositif militaire français au Tchad et les liens entre l'armée française et l'Etat-major de Déby, on imagine facilement que l'armée française est, au minimum, au courant de cette « solidarité » tchado-libyenne. Un pas que s'est empressé de franchir Gaëtan Gorce, un des rares députés français critiques sur le rôle de notre armée au Tchad, en posant le 25 février une question écrite au gouvernement : « Les forces françaises étant présentes au Tchad dans le cadre l'opération Épervier et disposant de moyens d'informations et de renseignements importants en relation avec le gouvernement du Tchad, M. Gorce demande au ministre de la Défense de bien vouloir lui indiquer s'il dispose ou s'il peut disposer rapidement d'informations permettant de confirmer ou d'infirmier d'éventuels mouvements de troupes ou de groupes armés du Tchad vers la Libye et, dans l'affirmative, si ces groupes appartiennent ou non, comme l'a évoqué récemment un article du Figaro, à la garde présidentielle tchadienne. »

La réponse est nécessairement oui : l'armée française dispose forcément de ces éléments. Mais de là à ce qu'elle accepte de les communiquer...

MAYOTTE

« Au nom de la départementalisation,

En 1934, la République rend facultative l'immatriculation des terres des indigènes. Aujourd'hui, au nom de la départementalisation, on fait fi de ce décret, et l'on demande aux Mahorais d'acheter le terrain sur lequel ils ont construit leur maison.

Par Askandari Wa Mzé Naria, auteur, chercheur et militant pour la reconnaissance des droits indigènes à Mayotte.

« **R**efaire une Afrique nouvelle ; rendre la vieille Afrique maniable à la civilisation, tel est le problème, Europe le résoudra... Allez, peuples, emparez-vous de cette terre. Prenez-la. A qui ? A personne ! Prenez cette terre à Dieu. Dieu donne cette terre aux hommes. Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-la ! ...versez votre trop plein dans cette Afrique et du même coup résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires...¹ »

Ce discours inaugural de Victor Hugo sur la spoliation des terres africaines tenu le 18 mai 1879 sera érigé par les gouvernements français en maxime. Longtemps après l'abolition de l'esclavage, longtemps après les colonisations, notre pays, la France, a encore du mal à regarder Mayotte, une partie de son territoire, une composante de son peuple – à moins que je ne me fasse des illusions –, comme une partie d'elle-même avec une population affranchie. L'instruction de Victor Hugo à l'adresse des Français européens n'a jamais eu une exécution aussi notable que ce qui s'observe actuellement à Mayotte. Le mot d'ordre est clair : il s'agit de verser le trop plein métropolitain sur l'île de Mayotte mais surtout veiller à changer ces prolétaires en propriétaires.

La face cachée de la départementalisation

La traduction pratique de cette instruction a déjà fait ses preuves dans le domaine de l'économie. Les vingt plus grandes entreprises mahoraises appartiennent à des allogènes². L'administration de gestion et de contrôle du territoire est dans les mains des fonctionnaires de l'Etat, des métropolitains

en collaboration étroite avec les teneurs de l'économie mahoraises. Les autochtones ne font que suivre et subir le plan et le niveau de développement arrêté par les maîtres originels. Des politiques inavouables sont développées dans tous les secteurs vitaux pour l'économie sociale des autochtones. On tue l'agriculture vivrière, on tue la pêche des petites gens, sans rien proposer à la place. On tue les quelques rescapés des valeurs humaines subsistantes dans cette population indigène³. Tout cela... au nom de la départementalisation de l'île.

En réalité ce statut n'a rien de plus enviable que celui des indépendances africaines, où les relations entre les anciens colonisés et le colonisateur sont fondées sur des rapports de prédation.

La conquête de Mayotte

Dans le but de restaurer sa grandeur mise à mal par la perte de Maurice en 1810, la France a conquis « paisiblement », mais par la ruse, l'île de Mayotte. Le chef d'Etat mahorais, le sultan Andriantsouly entouré de ses ministres avec le représentant du Gouvernement français, le capitaine Pierre Passot signait le 25 avril 1841 le traité de cession de Mayotte à la France. Celui-ci prévoyait d'emblée le respect strict des propriétés privées mahoraises, en particulier les propriétés foncières. L'article 5 du Traité est sur ce point très clair : « Toutes les propriétés sont inviolables ; ainsi les terres cultivées soit par des Sakalaves, par les autres habitants de l'île Mayotte continuent à leur appartenir ». Ratifié le 10 février 1843 par Louis Philippe, roi des Français, le traité du 25 avril 1841 devient un texte juridique d'une grande importance dans la hiérarchie des normes françaises. De plus, c'est ce traité qui légitime au départ la présence française sur notre sol, comme le note l'historien mahorais Said Ahamadi Raos. Les instructions du commandant Passot à l'armée française basée à Mayotte à l'égard des Mahorais étaient sans ambiguïté : le respect des Insulaires. « Rappelez-vous qu'en tous lieux, la propriété est inviolable et particulièrement chez un peuple qui volontairement se soumet à notre autorité (...) ».

Seulement voilà, gouvernée par la passion du lucre, l'administration coloniale instaurera dès 1844 le régime de domanialité, considérant ainsi que tout le territoire appartient à l'Etat. Des

regroupements de population furent entrepris en 1855 pour libérer des terres pour le besoin de l'agriculture commerciale. Les autochtones seront repoussés davantage vers les bords de mer et vers les zones montagneuses. L'administration coloniale utilisera également le système torrens [tout comme en Australie contre les Aborigènes] reposant sur le principe selon lequel la terre mahoraise n'a jamais été habitée par des humains avant l'arrivée des colons. L'administration coloniale continuera constamment à violer les indigènes, leurs propriétés et les textes de lois françaises marquées de facto du vice de spoliation, tout au moins pour ce qui a trait au marché de la terre.

C'est dans cette logique de la main qui prend⁴ que s'inscrit l'esprit du décret du 28 septembre 1926. Dans son rapport de présentation au président de la république française, Léon Perrier n'écrivait-il pas : « Ces divers textes comportent certaines lacunes et contiennent des dispositions qui justifiées à l'époque déjà ancienne où elles ont été élaborées, ne répondent plus aux besoins nouveaux de la colonisation à Madagascar [...] Le projet de décret que j'ai l'honneur de vous soumettre constitue une codification adaptée à l'état du développement de la colonie. Il contient, en outre, certaines innovations parfaitement justifiées et susceptibles de procurer d'heureux résultats »⁵.

Des « pas du roi » au Code général de la propriété

A Mayotte, ce décret colonial est à l'origine de l'appropriation orgueilleuse par l'Etat français des bords de mer, zone des pas géométriques (ZPG), ou encore les « pas du roi ». Ce concept apparaît aux Antilles à l'époque de l'esclavage avec le ministre Colbert. Quant à la préfecture de Mayotte, il s'agit d'une administration instituée par Napoléon Bonaparte.

Aujourd'hui, cette institution napoléonienne va réactiver l'esprit et l'intelligence de l'ancêtre Colbert, à savoir le concept de ZPG et les principes selon lesquels le nègre ne peut ni disposer, ni hériter. S'il se trouve qu'on lui a rendu son corps, si celui-ci n'appartient plus au maître grâce à l'abolition de l'esclavage, reconnu comme crime contre l'humanité, il n'en va pas de même pour les biens de l'indigène. Ceux-ci demeurent hélas la propriété du maître. Ainsi, l'Etat français reviendra

je te déshumanise ! - Oui, Missié ! »

dire aux Mahorais, ces français noirs dont on décourage les naissances alors que les naissances sont encouragées en France métropolitaine : « Vous êtes sur les bords de mer (sur les « pas du roi »), là c'est chez moi ! Ce bien m'appartient ! ». J'avoue que c'est la plus belle déclaration de vol que je n'ai jamais entendue. Des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, prises en 2009⁶, portant des dispositions applicables à Mayotte constituent la guillotine par laquelle la population mahoraise va être décapitée. Les Mahorais vont avoir à acheter leur terrain dans un contexte d'apartheid économique⁷. France Domaine, un service de l'Etat, a la compétence de décider des prix des terrains. « Tu paies ou tu dégages ! Et il le mangea, sans aucune autre forme de procès »⁸. Les chiens se sont tus !

Une opération de régularisation foncière inavouable

Entre-temps, les zones montagneuses laissées s'appropriées par les autochtones après les expropriations coloniales ou décrétées collectivités (ou Réserves) indigènes par le décret du 28 septembre 1926 pour permettre aux opprimés d'entreprendre une agriculture d'auto subsistance se verront érigées en Réserves forestières. Cet autre cadre juridique spoliateur, évidemment régi par des textes spécieux⁹, fait de ces terres un bien public imprescriptible et inaliénable en attendant l'arrivée future de personnes bien nées pour faire évoluer leur statut. Le Conseil général de Mayotte a hérité de la gestion de ces Réserves indigènes érigées en réserves forestières. Les agents de la Collectivité départementale, recrutés non pour penser mais pour exécuter, font l'enfer des pauvres paysans, pour la plupart analphabètes. On allait penser qu'il restait aux Mahorais les miettes du bout de terre compris entre les ZPG et les zones montagneuses. En 1996, les ténors du combat pour Mayotte française, tenant alors les rênes du Conseil général de Mayotte, ont contraint le préfet à mettre en place une politique de régularisation foncière reposant sur le principe de la reconnaissance des droits coutumiers. Le dispositif politique doit se traduire par l'acquisition à titre gratuit au profit des Mahorais et Mahoraises des parcelles qu'ils occupent. La mission fut confiée par l'assemblée départementale, aux mains du préfet, au CNASEA,

structure de l'Etat. Quatorze ans plus tard, le cadastre mahorais est loin d'être formalisé. La politique de régularisation foncière se révéla beaucoup plus une opération inavouable qu'autre chose. Comme si ce mal perpétré des décennies durant ne suffisait pas, les nouveaux élus de la Collectivité départementale, aux consciences extraordinairement blanchies ou malhabilement occidentalises, mettront fin au principe de la reconnaissance des droits coutumiers au travers de la délibération n°141/2010/CP du 22 novembre. Plus départementaliste que l'élu mahorais, tu meurs !

Les Mahorais doivent dorénavant payer – sinon pour la départementalisation – pour la reconnaissance complète de leurs droits coutumiers sur les terres de leurs ancêtres. Quand bien même, le décret modificatif du 15 août 1934 (par rapport à celui de 1911) rendait facultative l'immatriculation (instituée en 1931) des terres des indigènes. Nous vivons là sans doute cette triste réalité confessée par Léopold Sédar Senghor, député nègre puis ministre de la France coloniale : « Nous découvrons, chose plus grave pour nous, que la politique coloniale n'était ni faite par le Gouvernement ni pour les indigènes. L'Empire colonial... était gouverné par une caste de fonctionnaires dont les grandes compagnies coloniales tiraient les ficelles »¹⁰.

Askandari Wa Mzé Naria

1. Discours de Victor Hugo sur l'Afrique, le 18 mai 1879 dans Actes et paroles, volume 4 by Victor Hugo. Cité par Doumy Fakoly. *La colonisation, l'autre crime contre l'humanité*. Edition Maineubuc, 2006.
2. Publication de l'INSEE de 2006/2007 sur Mayotte.
3. Des textes juridiques conçus pour régir les rapports entre les colons et les indigènes dans la Colonie de Madagascar et dépendances sont encore en vigueur à Mayotte (décret du 28 septembre 1928).
4. J.J. Rousseau.
5. Mayotte est rattachée à la Colonie de Madagascar et dépendances dès 1912.
6. Les décrets n° 2009-1105 du 9 septembre 2009 pris pour l'application de l'article L. 5331-6-3 et n° 2009-1104 du 9 septembre 2009 pris pour l'application de l'article L. 5331-6-2 à L. 5331-6-5
7. Les Autochtones sont de droit local, ils ont un salaire indigène. Les fonctionnaires de l'Etat rapatriés à Mayotte ont des salaires colossaux leur permettant de livrer une concurrence déloyale dans tous les marchés, notamment sur l'achat des terrains. Des Mahorais se voient contraints de vendre leur terrains aux Européens les plus

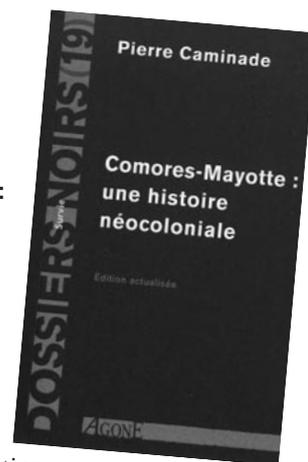
offrant. Pendant ce temps, les gens de peu se vident vers la métropole ou l'île de la Réunion laissant derrière eux leur lopin de terre à statut juridique non sécurisé. Celui-ci est aussitôt approprié par des allochtones.

8. Jean de la Fontaine. *Le loup et l'agneau*.

9. Code forestier applicable à Mayotte créé par l'ordonnance n°92-1140 du 12 octobre 1992 et son décret d'application du 9 octobre 1998 (n°98-935) art L.111-4.

10. Cité par Doumy-Fakoly. *La colonisation, l'autre crime contre l'humanité*, p.58. Extrait du livre de Comhaire-Sylvain, par Maktar Diouf, *l'Afrique dans la mondialisation*, p.40. Sylvain-Comhaire, S et J., et al (1971) : le nouveau dossier d'Afrique, situation et perspectives du continent ? Verviers (Belgique) : Marabout Université.

Dossier noir n°19,
édition actualisée
Comores-Mayotte :
une histoire
néocoloniale de
Pierre Caminade
Survie, éditions
Agone



En 1975, lors de la décolonisation des Comores, la France viole le droit international en arrachant Mayotte à son archipel. Condamnée plus de vingt fois par l'ONU, avec l'approbation de nos partenaires européens, cette occupation reste illégale. Depuis 1995, les Comoriens des trois autres îles se sont vu imposer un visa les empêchant de se rendre librement à Mayotte – situation qui sera encore renforcée par la départementalisation de l'île en 2011. Dans le même temps, des tribunaux expulsent des Comoriens de la métropole vers... Mayotte. Ce « Dossier noir » propose un examen des motivations à la présence – notamment militaire – française dans cette région. On y voit à l'œuvre la « démocratie du coucou » qui, selon la formule de Jean-Marie Tjibaou, « s'installe chez vous puis demande un référendum pour savoir à qui appartient la maison ».

WIKILEAKS

Une certaine idée de la France et de sa politique étrangère

Si 2% seulement des câbles Wikileaks ont été rendus publics, ils ont déjà permis de brosser un bout de l'histoire contemporaine de la France vue par la diplomatie américaine.

Ces dernières semaines, la publication des câbles diplomatiques par Wikileaks s'est focalisée sur la Tunisie, l'Égypte et la Lybie, mettant en lumière les connivences de certaines chancelleries avec les régimes en place, notamment de la France avec celui de Ben Ali. Il ressort de ces télégrammes que les États-Unis sont à la fois admiratifs des dispositifs répressifs et inquiets du racisme français. Ils font état de la visite de différentes personnalités politiques françaises à l'ambassade des États-Unis à Paris ou sur le sol américain. Si certains n'y passent que pour livrer leurs opinions, d'autres, comme Alain Madelin s'y rendent pour demander un soutien à leur carrière¹. D'autres encore pour assurer les diplomates américains de leur proximité idéologique : Brice

Hortefeux ou Nicolas Sarkozy qui, en 2005, promet de faire en France « *ce que Reagan a fait aux États-Unis ou Thatcher au Royaume-Uni* » mais aussi Dominique Strauss-Khan ou Michel Rocard, qui propose la création d'un *think tank* franco-américain.

Rwanda : le juge Bruguière en service commandé

Parmi les visiteurs de l'ambassade américaine, on trouve aussi le juge anti-terroriste Jean-Louis Bruguière. Il y fournit les détails de plusieurs affaires en cours, racontant notamment comment il s'est coordonné avec l'exécutif français pour délivrer les mandats d'arrêt contre plusieurs personnalités rwandaises³. Un responsable français affirme plus directement que le dossier Bruguière était une réponse de la France à l'enquête rwandaise sur les responsabilités françaises dans le génocide de 1994⁴. Bruguière n'aurait pas caché sa volonté d'isoler le gouvernement Kagamé lors de sa visite. Une volonté qu'on s'attendrait à retrouver chez un politicien plutôt que chez un juge, dont l'indépendance n'est manifestement pas la plus grande qualité...

En mars 2007, un diplomate américain

analyse les orientations en matière de politique étrangère des candidats Royal et Sarkozy et se félicite de leur volonté affichée de rompre avec la gestion interpersonnelle des affaires africaines de Chirac et de « *réduire l'empreinte militaire* » de la France en Afrique, ce qui, cependant, « *ne signifie pas un retrait* », puisqu'elle « *voudra continuer à exercer son influence au maximum* »⁵. Dans plusieurs télégrammes ultérieurs, les diplomates décortiquent la réalité de cette promesse de rupture avec la Françafrique. Le terme est d'ailleurs explicitement employé dans plusieurs notes, pas comme dénonciation militante, mais comme grille d'analyse géopolitique par la diplomatie américaine.

La Françafrique comme grille de lecture en Afrique

En 2008, trois longues notes⁶ brossent la définition d'une Françafrique quelque peu édulcorée (les crimes de la Françafrique ne sont abordés que par le biais de quelques affaires arrivées en justice, comme l'assassinat du juge Borrel), qui connaîtrait un réel tournant avec l'arrivée de Sarkozy. Néanmoins, la politique africaine de la France continue d'être dictée par la cellule africaine de l'Élysée. L'un de ses membres, Romain Serman, reconnaît que les accords de défense encore en vigueur avec huit pays africains sont absurdes, donnant à la France « *un accès monopolistique aux ressources naturelles* ». Les diplomates américains semblent alors croire à la rupture annoncée par Sarkozy, qui n'aurait connu que « *quelques accidents de parcours, comme l'éviction de Bockel impliquant le Gabon* », mais qui pêcherait plus par manque de réussite que de volonté.

La dernière note, concernant la présence militaire française en Afrique, conclut en excusant la non-rupture pour cause de difficulté de la tâche. Un fonctionnaire du ministère de la Défense français décrit, sans honte, la relation franco-africaine comme une relation « *parent-enfant* », dont l'enfant, maintenant « *adulte, est capable et mérite plus d'autonomie, ayant cependant toujours besoin d'aide et d'orientation* ».

En 2009, lors d'un entretien, portant

Wikileaks, mode d'emploi

Les autorités américaines mènent une guerre tous azimuts contre le site et son équipe. Conséquence : l'adresse principale du site internet (wikileaks.org) a ainsi été supprimée. L'équipe de Wikileaks a donc mis en place un système de miroirs comme parade : une multitude de copies du site sous d'autres adresses. Une recherche « Wikileaks mirrors » sous Google permet de trouver une liste de ces miroirs mais la masse d'information publiées ne rend pas leur consultation aisée. Le site www.cablegatesearch.net constitue aussi un très bon outil pour consulter les câbles. Taper « Cablegate Radar » sur un moteur de recherche amène sur un outil cartographique proposé par *Le Monde* ou même des traductions (<http://www.look4leaks.net>).

La publication des câbles diplomatiques était régulée initialement par cinq grands journaux mondiaux, dont *Le Monde* pour la France, avec qui Wikileaks a monté un partenariat – à la fois pour valoriser le contenu diffusé et pour se protéger. Depuis, d'autres rédactions ont été associées. Les rédactions expurgent parfois les notes avant leur publication, enlevant la plupart du temps des noms, mais parfois des passages entiers, comme dans ces deux câbles : 09PARIS815 (sur le soutien de la France aux putschistes mauritaniens) et 09PARIS504 (sur la visite de Sarkozy de mars 2009 en RDC, au Niger et au Congo). L'argument invoqué est la protection des sources.

A ce jour, aucun câble n'a été présenté en justice. Mais d'après certains avocats, ils pourraient bien y être recevables...

longuement sur la Françafrique⁷, Stephan Gompertz, du ministère des Affaires étrangères, reconnaissait l'influence de Robert Bourgi, « opérant dans l'ombre ». Les diplomates américains concluaient que la France use d'un panel large de politiques en Afrique, « allant d'une approche idéale exprimée par Sarkozy » à ses débuts, « à des approches plus opaques mais probablement plus judicieuses, conformes au vieux modèle de la Françafrique. Les circonstances et la nature imprévisible, voire violente, des événements en Afrique peuvent parfois inciter ou forcer les Français à agir moins idéalement qu'ils le voudraient - un comportement connu de tous les gouvernements de la planète - quand les décisions doivent conforter les intérêts nationaux par les méthodes les plus efficaces, même quand les méthodes les plus efficaces ne sont pas forcément les plus jolies ».

La plus grande puissance impérialiste du monde ne peut que comprendre, évidemment...

Les coulisses diplomatiques de la Françafrique

Si la plupart des câbles ne contiennent que peu d'informations nouvelles, ils livrent parfois un aperçu du jeu diplomatique de la France pour influencer l'avenir des pays africains. Ainsi, en 2006, une proposition de résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU présentée par Chirac

sur la Côte d'Ivoire inquiète les Anglais et les Américains⁸. Ils y voient une dérive qui pourrait aller « *Au-delà des lois et jurisprudences internationales* » en se « *substituant à la constitution d'un pays souverain* ».

Ne souhaitant pas s'opposer à la France, les Anglais sont néanmoins surpris que les Français aient réussi à obtenir le soutien du Ghana et du Congo. Pour ce dernier, ce soutien n'a pourtant rien de surprenant quand on sait à quel point Denis Sassou Nguesso doit à la France sa longévité au pouvoir.

En 2009, une note sur la perspective des élections en Côte d'Ivoire analyse les accords de « *Ouaga IV* » comme « *essentiellement un accord entre Blaise Compaoré et Laurent Gbagbo sur le contrôle du nord* » du pays.

Les Américains considèrent alors que les « *FAFN gardent, de facto, le contrôle de la région, en particulier en ce qui concerne les finances* » et que « *le désarmement et la réunification ne sont pas des processus séparés. Ils sont intimement liés* ».

Une grille de lecture qui semble avoir été oubliée de la communauté internationale aujourd'hui...

En juin 2009, un autre télégramme (censuré à moitié)⁹ rapporte que la France considère le président mauritanien Abdallahi renversé par les putschistes comme « *un obstacle* », à qui il faudrait forcer la main lors des négociations. Le rôle de Robert

Bourgi y est à nouveau pointé du doigt, tant dans le rapprochement du putschiste Aziz avec les autorités françaises que dans le cas du Gabon ou de Madagascar. Pour Romain Serman, la *Lettre du Continent* sert régulièrement à Bourgi pour diffuser ses informations et que « *tout ce qui [y] paraît avec un lien potentiel avec Bourgi doit être considéré avec précaution* ».

D'autres exemples de cet acabit se trouvent dans l'infime partie des câbles déjà publiés mais ils fournissent déjà un matériau riche.

Le *cablegate* de Wikileaks nous parle avant tout de la diplomatie des Etats-Unis et la Françafrique n'est donc pas son objet principal. Néanmoins, les Américains s'y sont suffisamment intéressés pour qu'on puisse espérer que quelques affaires françaises récentes soient mises à jour.

Mathieu Lopez

1. 05PARIS6744 , cf Wikileaks, mode d'emploi sur l'utilisation des références des télégrammes
2. 07PARIS322
3. 07PARIS186 , lire aussi *France-Rwanda : l'enquête Bruguière était suivie de près à l'Elysée*, Philippe Bernard, *le Monde*, 11 décembre 2010
4. 07PARIS921
5. 08PARIS1501, 08PARIS1568, 08PARIS1698
6. 09PARIS1534, « *FRANCAFRIQUE* » -- MFA DISPUTES REPORTS ON A RETURN TO BUSINESS AS USUAL
7. 06LONDON7670
8. 09PARIS815

La jurisprudence Denis Robert

Le 3 février, la Cour de cassation a consacré la victoire finale de Denis Robert et de son éditeur Les Arènes sur la Chambre de compensation luxembourgeoise Clearstream, au terme de dix ans de harcèlement judiciaire et médiatique : si 600 journalistes avaient envoyé leur carte de presse en soutien, de puissants médias s'étaient fait le relais d'une cabale visant à discréditer un travail d'investigation que la justice reconnaît aujourd'hui comme sérieux. Clearstream se prétendait diffamée par le travail du journaliste, qui avait notamment mis en lumière un système de comptes officieux et de comptes non publiés permettant « *le blanchiment d'argent, en passant par le délit d'initié, la corruption ou l'évasion fiscale* » voire des activités de nature criminelle. Elle avait multiplié les procédures à son encontre, pour presque chaque nouvel article ou interview, ne visant pas forcément la condamnation mais plutôt l'étouffement :

le principe même de poursuites-bâillons, que subissent de nombreux lanceurs d'alertes (comme les chercheurs Christian Vélot sur les OGM ou Pierre Méneton sur la surconsommation alimentaire de sel) et les coauteurs et l'éditeur de l'ouvrage *Noir Canada*, poursuivis par la société minière Barrick Gold qui s'estime diffamée par la description qui est faite du pillage de l'or en Afrique. Cette victoire de Denis Robert et de ses soutiens est donc une victoire du journalisme et de la liberté d'expression sur des adversaires aussi puissants que Clearstream, qui devra vraisemblablement s'acquitter de « réparations » vis-à-vis du journaliste (la Cour d'appel de Lyon devra prochainement en fixer les modalités).

Mais en validant le travail de Denis Robert, la Cour de cassation confirme (pour celles et ceux qui s'étaient permis d'en douter) les perspectives qu'ouvraient les ouvrages « *Révélation\$* » (2001) et « *La boîte noire* » (2002). Alors que les financiers ne

cessent de prétendre qu'il est impossible de suivre les mouvements de capitaux, et donc de les taxer et de les juguler, Denis Robert a montré depuis dix ans que les chambres de compensation sont des lieux d'enregistrement et de traçabilité de l'ensemble de ces flux : celles-ci permettent en effet aux établissements bancaires et aux institutions financières de se « compenser » les montants dus les uns aux autres à la suite de leurs transactions sur les différents marchés de la planète, et gardent une trace de ces mouvements de capitaux. Tout passe par là, c'est donc là qu'il faut agir.

Alors qu'une coalition d'organisations du monde entier vient de lancer depuis le FSM de Dakar un appel au G20 pour « *mettre fin à l'opacité financière des paradis fiscaux* », il y a là une piste de mise en œuvre concrète.

Alice Primo

Signez l'appel « *Mettre fin à l'opacité financière des paradis fiscaux* » sur www.g20stopparadisfiscaux.org

Les voix étouffées des Sahraouis

Au deuxième jour d'activités du Forum social mondial de Dakar début février, l'ambiance était particulièrement tendue. La délégation sahraouie, venue pour parler de sa lutte au sein de cet espace unique de débat et de rencontres avait fait l'objet de multiples pressions de la part d'une étrange délégation marocaine.

D'abord lors de la marche d'ouverture le 6 février, où de nombreux marocains ont défilé devant les Sahraouis en les narguant. Insultes et bousculades ont émaillé le parcours. Le lendemain, les mêmes provocations ont conduit à l'annulation de l'atelier « Sahara occidental, dernière colonie d'Afrique ». Deux Français, proches des Sahraouis, ont également été agressés et volés.

D'après Bachir Moutik, représentant en France de l'Association des familles des prisonniers et disparus Sahraouis, le gouvernement marocain aurait mobilisé et pris en charge des centaines de personnes afin de provoquer, agresser les Sahraouis et de les empêcher de s'exprimer.

Le Sahara occidental constitue un des derniers cas (officiels) de décolonisation inachevée. En 1976, l'Espagne se retire du Sahara occidental, territoire aride

mais riche en phosphates, gaz et ressources halieutiques que revendique le Maroc, la Mauritanie et dans une moindre mesure l'Algérie. A l'issue de la fameuse « Marche verte » orchestrée par Hassan II, le Sahara occidental passe sous tutelle marocaine. Depuis lors, la lutte d'indépendance, menée essentiellement par le Front polissario a trouvé un allié intéressé en l'Algérie. Le Maroc, gestionnaire et bénéficiaire des richesses du Sahara occidental est quant à lui soutenu aveuglément par l'allié de toujours, la France, qui y voit un partenaire commercial essentiel.

Hors du cadre de la lutte armée pour l'indépendance du Front polissario, la population sahraouie subit de nombreuses exactions : meurtres, viols et tortures, les cas sont légion et la justice inexistante. C'est de cela dont ils venaient témoigner au Forum social mondial !

Le jeudi 10 février, l'université Cheick Anta Diop qui accueillait le forum a vu défilé les Sahraouis et de nombreux soutiens du monde entier, dans une marche silencieuse pour dénoncer les



tentatives marocaines de les réduire au silence. A l'arrière, des Marocains marchaient pour réclamer justice pour les Marocains victimes d'expulsions arbitraires d'Algérie en 1975. Chaque camp défendant ses victimes et sa justice, dans une opposition désespérante.

La délégation marocaine, manifestement envoyée pour museler le débat sur le Sahara occidental, a heureusement été contrebalancé par de vrais militants altermondialistes marocains. De plus, leurs actions déléteres ont généré un élan de sympathie envers les Sahraouis de nombreux militants de par le monde. Un bien mauvais calcul !

Noël Surgé, militant de Survie

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, N. Surgé, JL Schaal, Askandari Wa Mzé Naria,

Abonnements : David Rousseau
Association Survie

107, Bd de Magenta
F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n°
0211G87632

Dépôt légal : mars 2011 - ISSN 1155-
1666 Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia -

91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros (Étranger: 30 euros) €personne à faible revenu: 20 euros €

